



VISION & MISSION

Énoncé de vision

L'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick offre l'excellence en matière de réglementation afin de contribuer à la santé de la population du Nouveau-Brunswick.

Énoncé de mission

La mission de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick est de réglementer la pratique de la diététique pour la protection de la population du Nouveau-Brunswick.

Valeurs

Les valeurs suivantes guident la prise de décision :

Valeur 1 : Collaboration

Valeur 2 : Fondé sur des données probantes

Valeur 3 : Protection du public

Valeur 4 : Éthique et professionnalisme

Valeur 5 : Leadership

Valeur 6 : Transparence et responsabilité

Valeur 7 : Proactivité, efficacité et ingéniosité

Valeur 8 : Inclusion et diversité



Premier but : approbation de la nouvelle Loi et des nouveaux règlements par le gouvernement du Nouveau-Brunswick

1. Soumettre la version préliminaire de la *Loi* et des règlements à l'approbation du conseil (version anglaise)
Date : 30 juin 2022
2. Présenter la version préliminaire de la *Loi* et des règlements aux parties prenantes et l'aborder avec elles, en terminer la traduction et consulter les membres.
Date : 30 juin 2023
3. Soumettre la version préliminaire de la *Loi* et des règlements à l'approbation du gouvernement du Nouveau-Brunswick.
Date : 30 juin 2024

Deuxième but Première partie : communication efficace

1. Créer et fournir des lignes directrices relatives à la pratique privée et fournir une formation aux membres.
Date : 30 septembre 2022
2. Obtenir l'approbation du conseil au sujet de l'énoncé de position en matière de médias sociaux et fournir une formation aux membres.
Date : 30 juin 2022
3. Concevoir l'énoncé de position en matière de ventes, de marketing et de promotion, obtenir l'approbation du conseil et fournir une formation aux membres.
Date : 30 septembre 2023
4. Réviser et mettre en oeuvre le programme d'assurance de la qualité mis à jour.
 - Évaluer de nouveau le programme d'assurance de la qualité et soumettre une proposition à l'approbation au comité d'assurance de la qualité.
 - Fournir une formation aux membres au sujet du processus mis à jour.
 - Mettre en oeuvre le processus mis à jour.Date : 30 juin 2022
5. Fournir des possibilités d'information aux membres au sujet des répercussions de la culture, de la diversité et de l'inclusion sur la profession.
Date : 30 juin 2024



Deuxième but

Deuxième partie : mobilisation des membres

1. Augmenter la participation à l'assemblée générale annuelle (AGA) de 5 % par année.
Date : 30 juin 2022-2024
2. Incorporer une séance de formation à l'AGA.
Date : 30 juin 2022
3. Tenir une AGA en personne.
Date : 30 juin 2024
4. Préparer et obtenir la décision du conseil en ce qui concerne les projets des médias sociaux de l'Association à entreprendre.
Date : 30 juin 2022
5. Augmenter la fréquence des bulletins à trois fois par année et y incorporer du contenu pertinent et intéressant.
Date : 30 juin 2022

Troisième but

Améliorer la gouvernance

1. Créer et financer un plan de relève pour la directrice générale et registraire en ajoutant un deuxième membre du personnel.
Date : 30 juin 2022
2. Créer et distribuer un ordre du jour annuel macro du conseil.
Date : 30 juin 2022
3. Effectuer un examen de la gouvernance au sujet de la séparation des rôles opérationnels et stratégiques aux fins d'approbation du conseil.
Date : 30 juin 2022
4. Créer et distribuer un manuel de la gouvernance du conseil.
Date : 30 juin 2022
5. Mettre en oeuvre un processus de mises en candidature du conseil fondé sur les compétences au moyen de la matrice des compétences.
Date : 30 juin 2023

New Brunswick
ASSOCIATION OF DIETITIANS



L'ASSOCIATION DES DIÉTÉTISTES
du Nouveau-Brunswick